

Gestionnaire de paie RNCP37948



Le programme de formation

La formation a pour objectif de faire valider par le candidat le Titre Professionnel Gestionnaire de paie de niveau 5 (équivalent BAC +2), délivré par le Ministère du Travail.

Public visé

- Comptables de cabinets ou d'entreprises voulant se spécialiser dans la paie
- Juristes en droit social voulant se spécialiser dans la paie

Pré requis :

Formation initiale économique et sociale

Objectifs du programme de formation

- 1. Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie**
Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
Traiter les informations impactant la rémunération nette
- 2. Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle**
Evaluer les événements particuliers liés au temps de travail
Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ
Contrôler les données issues du traitement de la paie

Modalités pédagogiques

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 6 volets :

1. 6 parcours de e-learning comprenant au total 178 vidéos de formation et 124 bulletins de paie à travailler.
2. 6 examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours avec délivrance d'une note.
3. Etude et test final d'1 livre sous format numérique (Fiches de gestion de la paie) qui complète les parcours de formation.
4. Entretiens individuels en visio avec un responsable technique et pédagogique. Compléments de formation avec Google et ChatGPT.
5. Exercices de préparation à l'examen de certification à partir d'Annales.
6. Assistance à la préparation du dossier professionnel ou du rapport de stage à soumettre au jury.

Contenu du programme

Bloc 1 Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

4 parcours de e-learning :

- Je me forme au droit social - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je gère les dossiers du personnel - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'administre la fonction personnel - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je réalise les missions quotidiennes d'un service RH - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

Bloc 2 Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

2 parcours de e-learning :

- J'établis des bulletins de paie - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je découvre les logiciels de paie - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

La durée moyenne d'un parcours est de 8 à 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Modalités d'admission

Admission après entretien

Certification

Titre professionnel Gestionnaire de paie, délivré à l'issue de la formation, si ce le candidat réussit les évaluations conformes aux exigences de la Certification.

[Voir sur ce lien les conditions d'examen de certification pour obtenir un titre professionnel](#)

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : voir tous les détails de cette formation RNCP sur : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37948/>

TEMPS PROGRAMME DE FORMATION

Heures de e-learning : 128 H

Heures de tests de connaissances : 7 H

Etude du livre numérique : 40 H

Temps d'accompagnement par un responsable technique et pédagogique : 6 H

Préparation de la certification : réalisation des cas pratiques des annales des années précédentes et études des corrections : 15 H

Assistance dans la préparation du dossier professionnel : 4 H

Temps total de formation : 200 H

DUREE DU PROGRAMME DE FORMATION : 6 mois

LES EPREUVES DU TITRE Gestionnaire de paie

Epreuve de synthèse : 4 heures 15 minutes

L'épreuve est basée sur une situation professionnelle au sein d'une entreprise, d'un cabinet d'expertise comptable ou chez un prestataire en paie.

À partir d'informations et de consignes professionnelles, le candidat réalise différents travaux dans le respect des délais, des méthodes et procédures professionnelles.

Entretien technique : 30 minutes

Entretien final : 20 minutes

Le dossier professionnel

Temps total : 5 heures 05 minutes

Forces recommande de se former de manière régulière environ 10 heures par semaine soit 1 heure ½ à 2 heures par jour suivant le rythme adopté. Chaque vidéo de formation dure de 8 à 12 minutes, elle est suivie de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Vous pouvez donc étudier de 6 à 8 vidéos de formation par jour. N'hésitez pas à revoir une vidéo de formation si vous ne l'avez pas comprise.

Vous pouvez l'étudier autant de fois que nécessaire.

Prenez des notes au fur et à mesure de vos études.

A la fin d'un parcours de formation, vous devez soutenir un examen en ligne. Il vous est ouvert quand vous avez étudié toutes les vidéos du parcours. Les réponses justes sont notées 1, celles fausses 0.

Vous devez comprendre pourquoi vous avez répondu faux. Revoyez vos notes ou la vidéo.

Recherchez sur internet. Questionnez par mail votre responsable technique et pédagogique.

Pour l'étude des e-books qui complètent les parcours de formation en vidéo, en moyenne 40 heures d'études sont nécessaires. Chaque e-book fait l'objet d'un test de validation de connaissances.

PRIX DU PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : [Demander les conditions de partenariat](#) – commercial@forces.fr

Particulier ou entreprise : [Demander un devis](#)

3 370 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr